

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 4
Conseillers votants : 10 dont 2 par procuration.
Votants : 12

Le procès-verbal est approuvé le : 13/10/2025

Le procès-verbal est affiché le : 14/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme est réuni en séance ordinaire salle du conseil, mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2025.

Etaient présents : MM ARMAGNAT – BONY - CAMINADE - COUSIN – CASSAGNOLE – DUFOUR - GERMAIN – LAMBERT – SCHERER – TROUBADY.

Etaient absents : MM PELLETIER (pouvoir donné à M. GERMAIN), HUSSON (pouvoir donné à M. CASSAGNOLE), CHAULE, LARIVIERE.

Considérant que le quorum est atteint, la séance a débuté à 18h35,

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

Adoption du PV de la réunion du 14/08/2025

Personnel Communal

Recrutement d'un agent employé comme ASVP et agent de valorisation du patrimoine.

Opérations d'investissement

Musée : avenant n° 2 au lot 4 (reprise de la délibération du 14/08/2025)

Finances

Propositions de prêts pour financer les investissements sur les budgets de la commune de Domme et du Hameau Croix de la Pierre

Divers

Aménagement rue et Place Porte des Tours : avenant n° 1 au lot n° 2

Hameau Croix de la Pierre : travaux d'éclairage public

Effacement du réseau de fibre optique à Castarnou

Vente à titre gratuit au Département de la Dordogne de 2 parcelles dans le cadre de l'aménagement d'un bassin de rétention « Sous la Barre »
Décision modificative du budget 2025 de la commune de Domme
Encaissement d'un chèque suite à un sinistre
Réalisation d'un columbarium à Turnac
Achat de décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année

Le Secrétariat de séance est assuré par : M. Francis Cousin.

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/08/2025 est adopté.

Recrutement d'un agent employé comme ASVP et agent de valorisation du patrimoine

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment ses articles L 332-1 à L 332-9 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la délibération n° 125/2025 du 26 septembre 2024 portant création d'un poste d'ASVP et d'agent de valorisation du patrimoine, d'une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème} et pouvant être occupé par un emploi contractuel en vertu de l'article visé ci-dessus du Code de la Fonction Publique ;
Considérant que le contrat de l'agent titulaire du poste arrive à son terme le 15 novembre 2025 ;
Vu la DVE n° 024250826000329 en date du 26/08/ 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de recruter à compter du 16 novembre 2025, pour une durée de 3 ans, un agent pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème} ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail de l'agent recruté.

Cet agent :

- Sera affecté sur un emploi d'agent de surveillance de la voie publique et d'agent de valorisation du patrimoine ;
- Sera rémunéré en référence de l'indice applicable au grade d'adjoint technique de la Fonction Publique, tenant compte de son expérience.

Musée : avenant n° 2 au lot 4 (reprise de la délibération du 14/08/2025)

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement du Musée de Domme, le Maire présente un avenant n° 2 au lot n° 4 (Maçonnerie). Cet avenant comprend des travaux en moins-value.

Le montant des travaux en moins-value, mentionnés dans le devis n° 20250345 du 28/05/2025 d'un montant de 4.009,94 € HT, établi par l'entreprise SGRP titulaire du lot n° 4 (Maçonnerie), comprenant :

- Moins-value badigeon chaux.

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 133.068,09 €

Montant TTC : 159.681,71 €

Montant de l'avenant n° 2 (en moins-value) :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 4.009,94 €

Montant TTC : - 4.811,93 €

Pour rappel montant de l'avenant n° 1 (en plus-value) :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 6.190,40 €
Montant TTC : 7.428,48 €

Nouveau montant du marché public :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 135.248,55 €
Montant TTC : 162.298.26,26 €

Vu les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et le devis correspondant et autorise le Maire à les signer.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 85/2025 du 14 août 2025.

Proposition de prêt pour financer la création du lotissement « Hameau Croix de la Pierre »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par **le CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer la création du lotissement Hameau Croix de la Pierre **dont le coût total hors taxes s'élève à 400.000,00 Euros**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION INDEXE LIVRET A** » faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	400.000,00 € (Quatre cent mille Euros).
Objet	Création du lotissement Hameau Croix de la Pierre.
Durée	15 ans.
Taux	Taux Livret A + marge 0,40%.
Périodicité des échéances	Trimestrielle.
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement linéaire.
Montant des échéances	Voir tableau d'amortissement.
Commission d'engagement	0,10 %.
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance : • Sans faculté de réemprunter. • Indemnité forfaitaire correspondant à 3 % du capital restant dû. • Préavis minimum : 1 mois.

Article 2 : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 92/2025 du 14 août 2025.

Proposition de prêt pour financer les investissements de la commune de Domme

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer les investissements de la Commune de Domme **dont le coût total hors taxes s'élève à 600.000,00 Euros**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION INDEXE LIVRET A** » faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	600.000,00 € (Six cent mille Euros).
Objet	Financement des investissements de la commune de Domme.
Durée	15 ans.
Taux	Taux Livret A + marge 0.40%
Périodicité des échéances	Trimestrielle.
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement linéaire.
Montant des échéances	Voir tableau d'amortissement.
Commission d'engagement	0,10 %.
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance : Sans faculté de réemprunter. Indemnité forfaitaire correspondant à 3 % du capital restant dû. Préavis minimum : 1 mois.

Article 2 : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 93/2025 du 14 août 2025.

Aménagement rue et Place Porte des Tours : avenant n° 1 au lot n° 2

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de la rue et de la place de la Porte des Tours, le Maire présente un avenant n° 1 au lot n° 2 (Espaces verts).

Cet avenant comprend des travaux en moins-value et en plus-value dont les montants sont mentionnés dans le devis du 10/09/2025 établi par l'entreprise Serra Paysage titulaire du lot n° 2 (Espace Vert) comprenant :

- Moins-value : entretien des engazonnements et arrosages : - 2.800,00 € HT ;
- Plus-value :
 - entretien des engazonnements et arrosages : 375,00 € HT ;
 - Création de bandes stériles en pied de mur : 460,00 € HT ;
 - Total plus-value : 835,00 € HT.

Soit une moins-value de- 1.965,00 € HT.

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 34.980,35 €

Montant TTC : 41.976,42 €

Montant de l'avenant n° 1 (en moins-value) :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 1.965,00 €

Montant TTC : - 2.358,00 €

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 33.015,35 €

Montant TTC : 39.618,42 €

Vu les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et le devis correspondant et autorise le Maire à les signer.

Hameau Croix de la Pierre : travaux d'éclairage public

La commune de Domme, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant : Travaux d'éclairage public – « Lotissement Pradal II – Croix de la Pierre – arm 615 ». Dossier n° 24EC152001 – Secteur 5.

L'ensemble de l'opération est estimé à 41.145,88 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Création ou extension d'équipements » et en application du règlement d'intervention adopté le 29/01/2025, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 30.859,41€ HT. (cf. courrier d'envoi du dossier du 11/09/2025)

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- Demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 4ème trimestre de 2025,
- S'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- S'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Effacement du réseau de fibre optique à Castarnou

Le Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) exerce la compétence prévue par l'article L. 1425-1 du Code générale des collectivités territoriales (ci-après « CGCT ») pour établir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques sur l'ensemble du territoire départemental de la Dordogne.

Au titre de l'exercice de cette compétence, le SMPN assure le déploiement d'un réseau d'initiative publique sur le département de la Dordogne. À cet égard, le SMPN a déployé son réseau d'initiative public au sein de la Commune et celle-ci sollicite aujourd'hui du SMPN l'enfouissement dudit réseau sur le territoire communal.

Le SMPN a accepté de faire droit à la demande qui lui a été présentée par la Commune de Domme à la condition que ce dernier participe financièrement aux coûts d'une telle opération d'enfouissement.

C'est dans ce contexte que les Parties ont décidé de conclure une présente convention pour arrêter la participation financière de la Commune à une opération d'enfouissement du réseau d'initiative publique du SMPN sur le territoire communal, au lieu-dit « Castarnou ». Le coût de l'opération s'élève à 6.299,84 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cette convention et autorise le Maire à la Signer.

Vente à titre gratuit au Département de la Dordogne de 2 parcelles dans le cadre de l'aménagement d'un bassin de rétention « Sous la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition à titre gratuit par le Département de la Dordogne de 2 parcelles appartenant à la commune de Domme, cadastrées en section D sous les numéros 3336 (d'une contenance de 21a et 91ca) et 3340 (d'une contenance de 42ca), dans le cadre de l'aménagement d'un bassin de rétention créé en vue d'assurer le confortement de la route Départementale n° 49 ;
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente administratif correspondant.

Décision modificative du budget 2025 de la commune de Domme

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la Commune de Domme pour l'exercice 2025 sont insuffisants et qu'il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Taxes Foncières	63512		5.500,00 €
Frais d'affranchissement	6261	1.500,00 €	
Frais de télécommunication	6262	2.000,00 €	
Concours divers	6281	2.000,00 €	
TOTAL		5.500,00 €	5.500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

Encaissement d'un chèque à la suite d'un sinistre

Le Maire indique que suite à un sinistre qui avait endommagé la borne rétractable située à l'entrée de la Grand'Rue, la compagnie d'assurances GAN qui assure la commune de Domme a adressé un chèque d'indemnisation d'un montant de 215,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'encaissement de ce chèque.

Réalisation d'un columbarium à Turnac

M. Hervé Caminade, conseiller municipal chargé des affaires funéraires, fait part de la nécessité de réaliser un columbarium au cimetière de Turnac et présente un devis de Bretagne Granits d'un montant HT de 4.330 €.

Il précise que pour la réalisation de ce columbarium, une déclaration préalable de travaux a été déposée et que celle-ci a reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France au cours de son instruction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis précité et autorise le Maire à le signer

Achat de décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année

Mme Eliane Troubady, Maire-Adjoint, propose un achat de décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année et présente un devis de Brézac Artifices SAS d'un montant TTC de 7.577,15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis précité et autorise le Maire à le signer

Communications

Informations relatives à des décisions du Maire

Le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes telles que figurant dans le tableau ci-dessous, conformément aux termes de la délibération n° 59/2023 du 05 avril 2023 du Conseil Municipal de Domme lui donnant délégation de signature pour les consultations inférieures à 25.000 € HT.

N° de la décision	Désignation	Société/Entreprise	Montant HT
24/2025	Poteau Incendie à installer au Toupinier	SOGEDO	3.692,00 €
25/2025	Complément de vidéo pour le Musée	FL'H Production	900,00 €
26/2025	Miroirs de voirie	ADEQUAT	616,80 €

Décisions modificatives prises par voie d'arrêtés

VU la délibération du conseil municipal n° 120/2022 du 15 septembre 2022 décidant du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 et prévoyant l'application de la fongibilité des crédits qui permet au maire d'opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, pour chacune des deux sections du budget, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 57/2025 du 14 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 des Sites Touristiques de Domme et autorisant l'application de la fongibilité des crédits qui permet au maire d'opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, pour chacune des deux sections du budget, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des virements de crédits entre chapitres sur le budget 2025 de des Sites Touristiques de Domme ;

M. le Maire indique que par voie d'arrêtés, il a procédé aux virements de crédits suivants :

- Arrêté n° 56/2025 du 19/08/2025

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Musée - Construction	91003-2313	330,00 €	
Emprunts en Euros	1641		330,00 €
TOTAL		330,00 €	330,00 €

- Arrêté n° 57/2025 du 23/08/2025

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Musée - Construction	91003-2313	12.400,00 €	
Musée-Autres immobilisations incorporelles	91003-2088		12.400,00 €
TOTAL		12.400,00 €	12.400,00 €

Demande de l'association Americar's 24

M. le Maire donne lecture d'un courriel adressé à la Mairie le 08/09/2025 par le Président de l'association dommoise Americar's 24 qui souhaiterait organiser une simulation d'arrestation et de fusillade lors de son événement « Americar's Show 2 » qui doit se dérouler le 18 et 19 Juillet 2026 sur le site de l'aérodrome de Domme. Cette simulation doit avoir lieu le samedi 18 juillet dans l'après-midi. La reconstitution met en scène des agents de police américains et des fugitifs (qui seront des bénévoles de l'association). Les protagonistes auront des armes dites PAK soit des armes gmm à blanc (aucun projectile ne doit sortir de l'arme qui émettra uniquement du bruit). La simulation durera entre 10 et 15mn. Chaque arme à blanc ainsi que ses cartouches seront vérifiées par la Gendarmerie si elle le souhaite afin de prouver que les armes gmm PAK sont totalement inoffensives. Chaque arme sera également placée dans un coffre-fort protégé fermé à clé, sécurité mise et sans chargeur ni cartouches engagées. L'association sollicite l'avis de la commune sur cette proposition de simulation.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserve de l'accord écrit du Syndicat de l'Aérodrome, gestionnaire du site, du Centre Radio Electrique et de l'information des personnes qui résident à proximité.

Travaux de voirie

A la demande d'un riverain, des coussins berlinois ont été posés sur la route des Places en raison de la vitesse des véhicules qui y circulent.

PLUI

La prochaine conférence des Maires se déroulera le 17/09/2025. Les plans seront validés et une décision sera prise quant au lancement de l'enquête publique (avant ou après les élections municipales).

Assainissement collectif

M. le Maire rappelle le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté de communes de Domme-Villefranche au 01/01/2025. Les agents des communes concernées continueront à assurer l'entretien de la station d'épuration et des réseaux. Les responsables des communes de Cénac et de Domme se sont entendus sur la répartition de l'actif mobilier. L'actif immobilier reviendra à la commune de Domme car situé sur son territoire.

Action Sociale

M. le Maire évoque la création d'un Service d'aide à Domicile (SAD), issu du regroupement des services du CIAS et du SIAD. Ce nouveau service communautaire sera mis en place au 01/01/2026 et aura également la charge du portage des repas, confectionnés par l'Hôpital et livrés par la Poste. Le SAD refacturera aux usagers le prix des repas établis en fonction des coûts de préparation et de livraison. Le congrès 2025 de l'Union Départementale d'Action Sociale se déroulera à Domme le 26 septembre prochain. Il est demandé à Bernard Bony d'être présent pour assurer la sonorisation de la salle de la Rode ainsi que l'installation des vidéoprojecteurs. Il sera également nécessaire d'organiser l'accueil des congressistes avec le café et les viennoiseries.

Restauration de la toiture de l'église

Le cabinet d'architecte APGO a adressé à la mairie une partie du dossier de consultation des entreprises (Calendrier, CCTP, DPGF, plans). Il doit être complété avec le règlement de consultation et le CCAP.

La consultation sera lancée dès réception de ces documents.

Comme elle l'a demandé, la Sauvegarde de l'Art Français sera recontactée au lancement de la consultation des entreprises.

Nomination d'un nouveau Sous-Préfet

Le nouveau Sous-Préfet de Sarlat a pris ses fonctions le 15 septembre 2025. Il s'agit de M. Claude Jeay qui était précédemment Sous-Préfet de Nogent le Rotrou (Eure et Loir). M. le Maire le recevra à Domme le 24 septembre prochain pour évoquer avec lui les dossiers de la commune de Domme et de la Communauté de communes de Domme-Villefranche.

Label « Villes et Villages d'Accueil de Véhicules de Collection »

Le Maire indique que la demande de labellisation de la commune de Domme a été acceptée et qu'il est désormais nécessaire d'organiser une cérémonie pour la remise et l'installation des plaques. L'administration communale se rapproche de Bertrand Guichard pour convenir d'une date afin que l'association de voitures de collection qu'il préside puisse être présente à l'occasion de cette cérémonie.

Colis de Noël

Eliane Troubady indique qu'elle a sollicité les fournisseurs habituels de produits régionaux de Domme afin de fournir à la commune 150 colis de Noël sur une base de prix de 25 € maximum. Les fournisseurs doivent remettre avant le 30/09/2025 leur devis accompagné des photos des produits proposés.

Forum des associations

Eliane Troubady rappelle qu'un forum des associations sera organisé le 18 octobre 2025 après-midi à l'instar de celui qui avait été organisé fin 2023. Elle rappelle également la réunion de préparation à laquelle sont conviés tous les élus, réunion organisée à la Mairie le 01/10/2025 à 09h30.

Halloween 2025

La manifestation sera organisée le 31/10/2025 conjointement par l'ASTD et la Municipalité. Un circuit dans la bastide a été établi pour la déambulation des participants. L'ASTD se charge de la communication relative à cette manifestation. A l'issue de la déambulation, les participants seront transportés en petit train routier vers la salle du Pradal où sera servie une soupe et où un bal se déroulera.

Trail 2025

Le marathon trail partira du Jubilé à Domme le 26/10/2025 au matin. Sylvie Husson a assisté à une réunion de préparation de cette épreuve le 10/09/2025 et a communiqué par courriel du 15/09/2025 aux élus concernés les points essentiels évoqués au cours de la réunion afin que la commune accueille au mieux ce départ.

Organisation d'une journée multisports

Le Conseil Municipal accepte de reconduire une journée multisport destinée aux enfants de Domme et des communes voisines et de reconduire une participation de la commune de 10 €/enfant pour les enfants de Domme, sachant que la participation fixée par l'organisateur s'élève à 20 €/enfant.

Proposition de projection d'un film sur les JO 2024 de Paris

Eliane Troubady rapporte une proposition de la société IMAGES 30, au sujet de la diffusion d'un documentaire intitulé « Les toits de Paris en Seine », réalisé par Joël Daguerre dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024. Cette société souhaite organiser, au sein de la commune de Domme, une projection du film (80 minutes) suivie d'un débat en présence d'athlètes de haut niveau, dans le but de valoriser la pratique sportive et de faire vivre l'héritage olympique sur le territoire. Il sera indiqué à cette société qu'elle ne peut pas s'engager sur cette proposition en raison des prochaines échéances municipales.

Achat d'un PC portable pour la salle de la Rode

Bernard Bony propose de finaliser l'équipement audiovisuel de la salle de la Rode par l'achat d'un ordinateur portable reconditionné qu'il souhaite laisser sur place, dans la régie. Le Conseil Municipal accepte cette acquisition mais ne souhaite pas que l'ordinateur soit laissé sur place car même placé dans la régie il ne serait pas sécurisé.

Archivage des documents administratifs

Alain Germain rappelle le problème de l'archivage des documents administratifs de la Mairie. Si la sécurisation des locaux et leur accès ont été améliorés, un problème de manque d'espace pour l'archivage se pose. Un autre lieu est à trouver. Le local de l'actuelle bibliothèque conviendrait ce qui suppose de trouver un autre endroit pour loger celle-ci.